



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

| CABINET DU MAIRE PRÉSIDENT | DIRECTION PRESSE |

JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Commerce et artisanat

La Métropole, la Ville de Montpellier et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat renforcent leur collaboration

Via la signature d'une convention-cadre

Jeudi 11 octobre, Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Christian Poujol, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, ont signé une convention-cadre sur le stand de la CMA, à la foire de Montpellier. Les trois entités renforcent ainsi leur collaboration pour une durée de trois ans en mettant en commun leur savoir-faire et leur compétence au service des entreprises artisanales et du développement du territoire. L'enjeu est simple : le développement économique du territoire qui passe, entre autres, par la transition numérique, les métiers d'art, l'insertion par l'économique et l'attractivité du centre-ville.

UNE CONVENTION POUR ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole mène une politique de soutien à la création, au développement, à l'implantation et à l'internationalisation d'entreprises et favorise les synergies entre les entreprises, les laboratoires académiques et les centres de formation. Dans cette logique, le Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole met en place des politiques publiques destinées à promouvoir et à consolider le tissu des entreprises installées sur le territoire métropolitain, quelle que soit leur activité ou leur taille.

La Ville de Montpellier est également très investie sur ce sujet puisqu'elle met en œuvre une politique volontariste destinée à promouvoir l'artisanat sur le territoire communal. Elle met donc en avant les savoir-faire locaux au travers de ses manifestations commerciales qui permettent aux créateurs de se faire connaître auprès du grand public.

C'est pour développer leur partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat en mettant en place des actions communes que ces trois structures signent aujourd'hui une convention d'engagement réciproque. Le but : favoriser le développement économique du territoire.

UNE CONVENTION, QUATRE PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL

Parmi tous les points évoqués dans la convention-cadre, quatre grands axes de coopération sont définis.

1/ La transition numérique et l'artisanat

Montpellier Méditerranée Métropole encourage l'artisanat dans la révolution numérique, notamment en facilitant la mise en relation des start-up innovantes du BIC avec les entreprises artisanales du territoire pour faciliter le « virage digital » nécessaire à leur évolution. Ces mises en relation pourront avoir lieu lors d'événements organisés par la Chambre de métiers et de l'Artisanat ou Montpellier Méditerranée Métropole, en lien avec la dynamique French Tech animée par Montpellier Méditerranée Métropole.

2/ Les métiers d'art

Sur le territoire métropolitain, 800 artisans pratiquent un métier d'art. La Ville de Montpellier et la Métropole souhaitent faire de ces métiers une vitrine des savoir-faire locaux. C'est pour récompenser cet engagement que la Ville a reçu, en 2018, le label « Ville et Métiers d'art ». La Métropole a la volonté de valoriser les artisans d'art à l'échelle des 31 communes du territoire au travers d'actions de communication et d'événements spécifiques. C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole a également déposé sa candidature au label « Ville et Métiers d'art », qui réunit aujourd'hui 70 collectivités (villes et agglomérations). Des actions thématiques en faveur de l'artisanat d'art pourront donc être proposées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

3/ L'insertion par l'économique

Montpellier Méditerranée Métropole a lancé avec l'État le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM), un dispositif de coordination et d'animation des politiques locales d'emploi et d'insertion. L'enjeu majeur du PODEM est de mettre en œuvre une politique locale d'insertion et de l'emploi dans le but de mobiliser les acteurs de l'écosystème économique, d'organiser des parcours d'insertion vers l'emploi et de coordonner les acteurs publics et privés. Preuve de la volonté forte de la Métropole dans ce domaine, plus de 1 000 entreprises artisanales sont implantées dans les quartiers prioritaires de la ville et affichent une croissance à deux chiffres. Afin de poursuivre cette politique, la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pourront engager des actions communes, notamment sur la formation aux métiers liés aux services à domicile et à l'hygiène et la formation du personnel travaillant dans le secteur de la petite enfance, des écoles ou auprès des personnes âgées.

4/ L'attractivité du centre-ville

Montpellier Méditerranée Métropole entend améliorer l'attractivité de son territoire en facilitant les interventions des artisans auprès des habitants et des entreprises, tout en réduisant l'impact négatif des transports sur l'environnement et la qualité de vie. Dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère (PPA), Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée à restreindre l'accès à l'aire piétonne de la ville de Montpellier pour n'accueillir que les véhicules les moins polluants. La Métropole associera les CMA et la Ville à l'instance de concertation sur la logistique urbaine afin d'identifier ensemble de nouvelles propositions d'organisation logistiques permettant de faciliter le travail des artisans et d'atteindre les objectifs du PPA.

5 688

Fin septembre, la Ville comptait 5 688 entreprises artisanales et la Métropole 10 809, soit 500 de plus depuis le début de l'année.



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Hérault



**@PresseMTP
#Commerce**

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Garlonn GAUD
04 67 13 49 44 / 06 88 07 72 42
g.gaud@montpellier3m.fr